

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

Département de l'Ardèche

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2018 à 20 heures

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, GIRARDOT Francis, NICOLAS Marie-Paule, ROCHE Isabelle, CHAREYRON Jeanine, PLANTIER Jean-Luc, NICOLAS Henri

Absents : DESESTRES Philippe, PETITJEAN Cyriaque, LUPOVICI Catherine, ROURE Solange

Secrétaire de séance : GIRARDOT Francis

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

.....

Approbation du projet définitif concernant le bâtiment de la gare.

Le projet définitif de construction et de réhabilitation en gîtes d'hébergement touristique du bâtiment de la gare a été approuvé par 9 voix pour et une abstention.

Ce projet a dû être modifié, en effet cet hébergement est assimilé à de l'hôtellerie, à ce titre la réglementation impose la présence du gérant sur le site, d'où la création d'un logement pour ce dernier.

Modification simplifiée du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de modification simplifiée du règlement écrit du PLU avait été présenté et approuvé lors du conseil municipal du 9 juillet 2018.

Le dossier notifié aux personnes publiques associées au PLU (1 mois), mis à disposition du public (1 mois) avec publication d'un avis dans les annonces légales et affichage en Mairie n'a fait l'objet d'aucune observation ni opposition.

En conséquence ce projet soumis au vote des conseillers est approuvé à l'unanimité.

Le conseil autorise M. le Maire à transmettre ce dossier à la préfecture pour approbation définitive, publication dans un journal d'annonce légale et affichage en Mairie.

Délibération pour adhésion de la commune à la compétence optionnelle du SDE 07 Maîtrise de la demande en Energies et Energies Renouvelables (MDE-EnR).

Pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement du SDE sur les thématiques Maîtrise de la demande en Energies et Energies renouvelables et obtenir des subventions sur les travaux de rénovation des bâtiments existants, la commune doit adhérer à la compétence optionnelle du SDE Maîtrise de la demande en Energies et Energies Renouvelables (MDE-EnR).

Le montant de cette adhésion est de 40 centimes d'euros par an et par habitant sur une durée de 6 ans.

En conséquence le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à cette compétence optionnelle.

Délibération en vue de la signature de la convention avec le SDE 07 pour la valorisation des certificats d'économies d'Énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités

L'ensemble du conseil, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention avec le SDE 07 pour la valorisation des certificats d'économies d'Énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités

Acquisition de « biens sans maître » à Helbuel

M. le Maire informe le conseil de la demande d'un administré souhaitant acquérir les parcelles suivantes : section A lieudit Helbuel n° 625 et n° 632 – section B lieudit Envers d'Helbuel n° 213 – n° 219 – n° 220 et lieudit Hubac de Lavalette n° 248 pour une contenance totale de 9880 m2.

Ces 6 parcelles sont considérées comme « biens sans maître » (référence aux documents et divers échanges avec le service des domaines et au courrier du Notaire Maître Ribeyre).

Elles font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucune personne successible n'a fait acceptation de la succession. Dans ce cas précis, les textes prévoient une procédure d'acquisition de plein droit par les communes des biens sans maître « proprement dits ».

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'incorporation de ces parcelles dans le patrimoine communal pour pouvoir les revendre.

Le conseil municipal délibère favorablement pour l'acquisition de plein droit de ces parcelles et leur incorporation dans le patrimoine communal de la commune. Il autorise M. le Maire à procéder à la mise en vente de ces biens au prix forfaitaire de mille euros. La publicité de cette vente sera affichée en Mairie et dans un journal d'annonces légales. Les offres seront examinées lors d'un prochain conseil.

Devenir de l'ancien bâtiment de la caserne des pompiers

Deux solutions sont évoquées concernant le devenir de ce bâtiment : la location ou la vente.

L'ensemble des conseillers se prononce pour la vente du bâtiment.

Une estimation a été faite, la vente devra se faire en rapport avec le prix proposé.

Les modalités de la mise en vente seront diffusées dans un journal d'annonces légales.

Renouvellement du classement du camping en 2 étoiles : remboursement des frais APAVE au gérant

Le classement du camping (2 étoiles) avait une durée de validité de cinq ans qui est arrivée à échéance le 5 décembre 2017. Le gérant, M. MOUGLALIS a effectué les démarches de reclassement qui prévoient de faire réaliser un diagnostic du camping par un bureau de contrôle agréé. M. MOUGLALIS a fait intervenir l'APAVE et a réglé 648 € de frais de mission. Le bail commercial du camping prévoit que le bailleur prend à sa charge les visites obligatoires des organismes de contrôle agréé. Le conseil municipal délibère favorablement au remboursement des frais de mission APAVE à M. MOUGLALIS soit la somme de 648 €. Le camping a été reclassé en catégorie 2 étoiles jusqu'au 8 juin 2023.

Programme annuel 2019 des actions proposées par l'ONF en forêt communale de Gerland

L'ONF gestionnaire de la forêt communale propose pour 2019 de réaliser des coupes destinées à la vente sur plusieurs parcelles (recette estimée à 16.600 € HT). Ces coupes nécessitent la création d'une piste d'accès à la charge de la commune (dépense estimée à 4.920 € HT).

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes proposées par l'ONF pour l'année 2019 et inscrira ces sommes au budget 2019.

Convention avec le SICTOMSED pour la mise en place des conteneurs semi-enterrés pour le tri sélectif

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de l'implantation des conteneurs semi-enterrés pour le tri sélectif.

Le total des compensations financières à rembourser au Sictomsed relatives aux matériels et travaux s'élèvent à 7.432,50 € HT.

Le conseil autorise à l'unanimité la signature de cette convention par M. le Maire.

Décision modificative – Crédits budgétaires insuffisants au compte 2031

Monsieur le Maire informe le conseil que l'inscription budgétaire au compte 2031 est insuffisante. Il y a lieu de régulariser en transférant des crédits inscrits au compte 2313 sur le compte 2031 (et sur le compte 165) pour un montant global de 25.000 euros. Ils sont destinés, entre autres, au règlement des sommes restant dues pour des prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement des gîtes d'hébergement à la Gare et des aménagements du centre bourg.

Cette régularisation sera formalisée par une décision modificative.

Avenants aux conventions d'occupation des salles d'activité du pont

Reprise d'activité « Les Créa'Artistes »

Suite à la reprise d'activité de l'association « Les Créa'Artistes » en octobre 2018, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la signature de l'avenant n°2 qui actualise entre autres la participation forfaitaire annuelle aux frais d'entretien des locaux fixée à 50 €.

Conventions expirées au 30/04/2018 et au 30/09/2018 :

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement par tacite reconduction, avec participation forfaitaire annuelle aux frais d'entretien des locaux au tarif de 50 € des associations suivantes :

- Les petites notes de Rochebonne
- Gymnastique
- Hua Niao Yuan
- Mines de couleurs
- AZAF

Convention du Club des Jeunes expirée au 30/04/2018 :

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement par tacite reconduction de la convention avec le Club des Jeunes, avec participation forfaitaire annuelle aux frais d'entretien des locaux au tarif de 90 €.

Remise d'ouvrage accès à la caserne du Gua

Le Département de l'Ardèche propose de remettre à la commune l'ouvrage relatif à la voirie d'accès au Gua et à la caserne du SDIS.

Compte tenu de l'aspect extérieur de l'ouvrage d'art (enrochement), le conseil émet des réserves quant à sa prise en compte et décide de faire expertiser cet enrochement avant acceptation.

QUESTIONS DIVERSES

• Adhésion au conservatoire Ardèche Musique et Danse

La commune de Charmes sur Rhône souhaite adhérer au syndicat mixte, le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de cette commune.

• Lettre de la Région

Le Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le conseiller régional délégué à la ruralité ont écrit à M. le Maire pour l'informer de l'octroi d'une aide plafonnée à 180.000 € (taux 20% sur une dépense éligible retenue de 900.000 € HT) pour l'opération relative à la création d'un gîte de groupe quartier de la Gare.

- **Journée nationale de la laïcité**

La journée nationale de la laïcité est fixée au 9 décembre 2018.

La fédération des Œuvres laïques éditera un ouvrage « *Pour un monde meilleur* » à partir d'une production d'élèves ayant travaillé sur ce thème. L'ouvrage sera disponible à partir du 6 décembre 2018.

- **Note d'honoraires du cabinet Hélios avocats**

Suite au recours au Tribunal Administratif déposé par M. Bernard GUIN contre le permis de construire de la caserne des pompiers, le cabinet Hélios avocats a transmis sa note d'honoraires pour la rédaction d'un mémoire de défense pour la commune d'un montant de 2622 € TTC.

- **Label Eyrieux-Clair**

L'agence de l'eau décerne un label « *Rivière en bon état* » pour rendre visible les progrès en matière de qualité de l'eau.

La commune est concernée et autorise le Syndicat Eyrieux Clair à poser deux panneaux : l'un sur le pont du CD 120 qui franchit la Saliouse et l'autre sur celui qui traverse l'Eyrieux en direction du camping.

- **Modification des horaires d'ouverture de la Mairie**

En raison de la baisse d'affluence publique le samedi matin en Mairie constatée depuis quelques années, au vu d'une demande de réorganisation des horaires de l'agent d'accueil, M le Maire propose de réorganiser les horaires d'ouverture au public en fermant la mairie le samedi matin mais en contrepartie la mairie serait ouverte le vendredi après-midi (à la place du jeudi après-midi) et jusqu'à 18 heures et l'ouverture du mardi serait rallongée jusqu'à 18 heures également. Cette modification interviendrait en début d'année 2019.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15